

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2018

---

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL265

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

#### ARTICLE 13

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 41 :

« Art. 62. – Au titre des référentiels mentionnés au II de l'article 54, des méthodologies... *(le reste sans changement)*. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.